



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 30 mars 2021 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	40 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes. Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- M. Frédéric Monney
- Mme Charlotte Fisler

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 40 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat, secrétaire communale et Carole Savoy, caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 19 mars 2021, avec le tractanda suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2020**
- 2. Comptes 2020**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
- 3. Modifications des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse)**
- 4. Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	:	38
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Comptes 2020

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic passe la parole à M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic et responsable des finances, pour la présentation des comptes de fonctionnement.

Message de Georges-Henri Débois :

L'année 2020 a été difficile pour tout le monde, y compris pour votre commune. Les problèmes imprévus n'ont pas manqué, je remercie beaucoup toutes les personnes impliquées dans l'analyse de ces problèmes afin de les résoudre ou d'en atténuer la portée, soit le personnel technique, les auxiliaires, le personnel administratif et mes collègues.

Si nous terminons l'année 2020 avec un petit bénéfice, il s'agit la conjonction d'une augmentation des impôts extraordinaires et d'une diminution des charges prévues à cause de la pandémie.

Je me dois de vous signaler que le programme Salaire impute directement les montants aux chapitres concernés selon un pourcentage défini, donc il y a moins d'imputation interne, diminuant ainsi les totaux et faussant la comparaison entre le budget et également les comptes 2019.

Je vais passer en revue les différents chapitres :

Administration,

La partie concernant votre Conseil, une nette diminution des séances dans les différentes associations du district auxquelles nous devons assister. Pour la partie de l'Administration générale, la baisse des charges est due essentiellement au report du projet légal de la remise à jour de nos archives budgétisées à 20'000 francs. Par contre il y a une augmentation de nos frais en informatique, en effet la commune a dû se doter d'un programme de gestion des salaires. Cela a eu pour conséquence, une répartition différente des charges dans la comptabilité. En effet, les salaires et charges sociales sont directement attribuées au bon poste, cela explique la grosse différence dans ce chapitre. A noter, qu'au début de l'année 2021, nous avons émis plus de 50 certificats de salaire, entre les auxiliaires, les membres des commissions et les employés.

Chapitre Ordre public,

Le montant facturé par la commune de Le Flon et comptabilisé pour la participation au CSPI est inférieur de 30 % par rapport au budget.

Chapitre Enseignement et formation

Il est globalement dans le montant budgétisé. L'augmentation des revenus provient de la fusion des AES en cours de l'année, il s'agit des participations des parents des deux communes cumulées. Les bus scolaires nous ont coûté 30 % de moins que par rapport au montant prévu. Par contre, les coûts de l'école de Saint-Martin ont logiquement augmenté, beaucoup plus de nettoyage donc plus d'auxiliaires, des nouvelles poubelles Covid compatibles etc. A noter également dans les dépenses pour l'école, la réparation de stores et des escaliers permettant l'accès au 'vieux bâtiment', également le remplacement du chauffe-eau pour cause de fuite et des réparations sur le chauffage.

Chapitre Culte, culture et loisirs,

les dépenses sont dans la fourchette prévue. Concernant les places publiques, il y a eu l'achat d'une nouvelle tondeuse et une taille d'éclaircissement sévère concernant les alentours des bâtiments communaux de Saint-Martin, ferme et école. Pour les revenus, le livre historique publié pour les 15 ans de la fusion continue de se vendre.

Chapitre Santé,

L'augmentation des dépenses peut être attribuée à la pandémie, en effet, l'association des communes fribourgeoises et le canton nous ont conseillé d'isoler dans un compte particulier les frais pouvant être imputés directement à la Covid-19, les heures en plus de nettoyage sont difficilement identifiables et sont par conséquent comptabilisés soit dans l'école soit dans le complexe communal. Le solde des montants mis en charge est facturé soit par le district soit par le canton, par conséquent il s'agit de charges liées.

Chapitre Affaires sociales,

Une facture de correction pour 2019 concernant les mamans de jour et une subvention spéciale Covid-19 à l'atelier-jeux sont les dépenses principales du sous-chapitre 'crèche et garderie d'enfants'. Un correctif sévère à la dépense liée de notre participation aux frais cantonaux d'assistance pour 2019 a également plombé ce chapitre. (980 % en plus)

Chapitre Transports et communications,

L'année 2020 a été clémente sans trop de neige, sauf en décembre pour le baptême de notre nouvel employé M. Stéphane R Lufenacht, la facture de la neige représentant le 63% du montant budgétisé. Nous avons également loué à Semsales un tracteur équipé d'une machine permettant de planter les piquets à neige mécaniquement.

Chapitre Protection et aménagement de l'environnement

Les sous-chapitres 'approvisionnement en eau' et 'protection des eaux' doivent être couverts à 100%, pour l'approvisionnement en eau, le montant mis à la réserve est d'environ 30'000 francs et pour la protection des eaux, l'attribution à la réserve est de 9'000 francs, cet élément est à surveiller particulièrement. Le 3ème sous-compte de ce chapitre est les ordures ménagères, l'effet Covid a fonctionné à plein, pour rentabiliser le confinement et trouver de la place pour le télétravail, il a été nécessaire de mettre de l'ordre car les frais de la déchetterie ont augmenté de 30% et les frais de ramassage de 12%. Notre coefficient de couverture est descendu à 76% alors que pour 2019 il s'établissait à 80% et nous devrions tendre vers le 100%. Une mauvaise surprise au cimetière, la plaque servant au maintien de la terre lors des creuses nous a été volée. Les autres éléments de ce chapitre sont soit inférieur au budget, soit dans le tir.

Chapitre Économie

La forêt a rapporté 3 fois le montant mis au budget, bonne surprise, les restes de ce chapitre sont tel que prévus.

Chapitre Finance et impôts,

Les impôts sur les personnes physiques sont à 95 % du montant prévu. Le phénomène de tassement des recettes fiscales ordinaires se confirme en 2020 bien que le niveau des recettes figurant au fonctionnement est en nette hausse comparativement à 2019. En examinant la position de plus près, nous constatons que des éléments extraordinaires affectent positivement les recettes. Le montant des pertes sur débiteurs fournit par le Service des contributions augmente de 26'000 francs par

rapport à 2019. L'effet Covid a frappé également le complexe communal, le montant des locations s'est effondré. Dans les dépenses, nous avons dû acheter une machine auto-laveuse pour la salle. Il y a eu également la rénovation des sanitaires de l'AES et de la crèche. Rien à signaler concernant les autres bâtiments de la commune.

En conclusion, parallèlement au recul escompté des recettes, nous constatons que les charges de fonctionnement, notamment les charges liées, ne cessent d'augmenter chaque année. Je vous rends également attentifs aux engagements hors bilan, étant principalement pour les associations de district VOG, RSSV et COV, soit 1'600'000 francs au 31 décembre 2020.

Je vous remercie et suis à votre disposition pour tout complément d'information souhaité.

Remarques ou questions :

Mme Magali Gottardi souhaite connaître l'explication concernant l'augmentation de 12% dans le chapitre protection et aménagement de l'environnement pour le ramassage des ordures ménagères. **M. le Syndic** lui répond que cette augmentation provient de l'augmentation du tonnage des déchets.

M. Charly Braillard souhaite connaître le coût des travaux réalisés pour planter les piquets avec la machine.

M. Pascal Delessert répond que ces coûts se sont élevés à CHF 2'800.-.

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois pour toutes ces explications et lui passe à nouveau la parole pour les comptes d'investissements.

Message de M. Georges-Henri Débois :

L'année 2020 a été très calme au niveau des investissements, les travaux concernant le gros investissement voté en 2019 pour les Courtes Poses ayant été repoussé à cette année, nous avons comptabilisé que des frais d'étude liés à ce projet, mis dans le chapitre de l'approvisionnement en eau pour 664.65 francs et celui de la protection des eaux pour 17'623.49 francs. Les mises à jour des données informatiques du PGEE communal est dans l'approvisionnement en eau pour 12'363.95 francs.

Dans la partie revenus, nous sommes dans l'obligation d'y mettre les taxes de raccordement concernant les nouvelles constructions.

Remarques ou questions : Aucune

Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui recommande l'approbation des comptes de fonctionnement tels que présentés, tout comme l'organe de révision.

Remarques ou questions : Aucune

Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Votation à mainlevée des comptes d'investissements

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 sont acceptés.

3. Modifications des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse)

M. Cédric Borer explique qu'en date du 23 mai 2018, une nouvelle association de communes pour le service de logopédie, psychologie, psychomotricité (le SLPP-GV) a été créée en remplacement de la convention du 1^{er} janvier 1988 entre les communes de la Glâne et de la Veveyse pour les services auxiliaires scolaires (SAS-GV), devenus en 2018, le SLPP-GV.

Pour rappel, l'association a pour but d'assumer pour les communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la nouvelle loi scolaire, soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied ses propres structures relatives aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité.

Cette manière de faire donne entière satisfaction à ce jour mais avec l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), elle oblige le SLPP-GV à revoir ses statuts. Ces nouvelles dispositions auront pour objectif de rendre la situation financière plus transparente et sa lecture plus aisée tant pour les communes que pour les citoyennes et citoyens, comme par exemple la création d'une commission financière.

Les modifications des articles des statuts sont très minimes, ils apportent quelques précisions et ne comportent aucune modification essentielle. Ces modifications ont été élaborées par un groupe de travail et ont été acceptées par l'assemblée des délégués le 12 novembre 2020.

Les statuts étaient consultables sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale, ils ne sont pas lus ce soir.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI : 38
NON : 0
ABSTENTION : 0

4. Divers

4.1 Parole à M. Yvan Mesot, Député

M. le Syndic a le plaisir de passer la parole à M. Yvan Mesot qui vient d'être nommé Député pour la Veveyse en remplacement de M. Michel Chevalley qui a démissionné de son mandat au 31 décembre 2020. M. Mesot est agriculteur, habitant de Fiaugères, marié et papa de 2 enfants.

M. Yvan Mesot remercie le Conseil communal de lui accorder un temps de parole afin de présenter sa fonction en tant que Député.

Avant de se présenter, M. Mesot adresse ses remerciements au Conseil communal pour son excellent travail en étant certain qu'il va poursuivre sur cette lancée.

M. Mesot a remplacé M. Michel Chevalley et est satisfait de vivre cette expérience enrichissante qui demande une bonne connaissance des dossiers et un temps d'adaptation.

Il constate que la Veveyse est un petit district un peu oublié et mis à l'écart. Il souhaite que l'agriculture se développe car elle est mise à rude épreuve. Il est satisfait des conséquences de la révision de la loi sur l'OCN qui accorde une réduction sur les véhicules agricoles qui passent le 2/3 du temps dans les champs. Il soulève que le parti écologiste demandait au contraire une hausse d'impôt pour ces véhicules.

En date du 26 mars 2021, M. Mesot a également posé une question au Conseil d'Etat concernant les transports scolaires, dont voici le contenu :

Selon l'article 50 alinéa 1 LS : « un établissement scolaire est constitué d'un minimum de huit classes localisées dans un ou plusieurs bâtiments, formant, à l'intérieur d'un cercle scolaire, une école primaire ou une école du cycle d'orientation complète et durable ». Cette loi a donné beaucoup de fil à retordre aux communes surtout aux localités rurales. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a accordé treize dérogations pour des cercles scolaires de moins de huit classes ou avec une situation géographique particulière, dont quatre de façon définitive et neuf de façon transitoire jusqu'en 2019 ou 2020 (article 59 alinéa 2 LS). Mais l'article 50 alinéa 1 rentre en contradiction avec l'article 59 alinéa 2 qui cite : « lorsque des circonstances spéciales le justifie, telles la configuration des lieux ou la difficulté de mettre en place des transports scolaires rationnels et économiques, la Direction peut exceptionnellement autoriser des dérogations aux conditions de l'alinéa 1 ». En conséquence, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat : 1. Les transports en bus entre les sites scolaires ont entraîné des coûts supplémentaires aux communes. Est-ce que ces surcoûts ont été estimés ou chiffrés par le Conseil d'Etat ? 2. Combien de postes de travail d'enseignant-e-s ont été économisés dans ces localités dites rurales au profit de l'homogénéité des classes ? 3. Le Conseil d'Etat a-t-il transmis aux communes une durée maximum de transport d'élèves entre les établissements du même cercle scolaire, ainsi qu'une durée suffisante pour la pose de midi ? 4. Est-il raisonnable d'envoyer des élèves qui habitent à proximité de leur école du village dans un établissement du cercle qui se trouve à plusieurs kilomètres, entraînant des attentes et des transports inutiles ?

Le Conseil d'Etat a l'obligation de rendre une réponse à M. Mesot dans un délai de 2 mois.

M. Mesot informe que sa fonction va durer jusqu'à l'automne et à ce moment-là il décidera s'il se relance pour une nouvelle candidature. M. Mesot termine en souhaitant à chacun/e d'excellentes fêtes de Pâques.

M. le Syndic réitère ses félicitations à M. Mesot et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ce mandat pour défendre les intérêts de notre district.

4.2 Prix des vignettes pour les sacs poubelles

M. Georges-Henri Débois explique que d'un point de vue légal, ce chapitre comptable doit être couvert et devrait atteindre le taux de couverture de 100%. La date de la mise en place des vignettes pour les sacs d'ordures ménagères était le 1er janvier 2012 et il n'y a eu aucune augmentation de ces taxes.

Depuis l'année 2018, le taux de couverture est descendu de 91% à 76% pour les comptes 2020. Le tonnage a pris l'ascenseur, pour 67.36 tonnes en 2018 à 87.9 tonnes pour 2020. En plus, dès cette année, ce chapitre est assujettie à la TVA. Donc, malheureusement nous ne pouvons plus différer l'augmentation des taxes. La majoration du prix des vignettes interviendra au 1 avril 2021.

Concernant la taxe déchets, le Conseil communal n'a pas encore pris de décision et une communication sera transmise ultérieurement.

Remarques ou questions :

Mme Mélanie Bellon demande si la commune a l'intention de poser des containers ou des moloks ?

M. le Syndic lui répond que ce sujet est à l'étude, mais des endroits doivent être trouvés pour poser des containers ou des moloks.

Mme Magali Gottardi demande s'il y a la possibilité d'avoir d'autres alternatives pour le ramassage des poubelles. Est-ce que la commune a un intérêt d'étudier la solution proposée à Oron ?

M. le Syndic répond que la commune d'Oron n'a pas la capacité de recevoir les poubelles de Saint-martin. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal étudie une solution en vue de la pose de moloks.

M. Roger Braillard demande s'il serait possible de poser un compacteur ?

M. le Syndic lui répond que cette solution a été envisagée mais il n'y a pas d'endroit disponible sur la commune.

Mme Charlotte Fisler souhaite savoir si la chute de la courbe des % de couverture des frais provient uniquement du tonnage des ordures ménagères.

M. Georges-Henri Débois lui répond qu'elle provient également des frais de la déchèterie d'Oron car les deux taxes sont réunies.

Mme Magali Gottardi demande si d'autres alternatives peuvent être envisagées pour déposer les poubelles ailleurs dans une autre commune et si la pose d'un compacteur à la déchèterie d'Oron serait envisageable.

M. le Syndic lui répond qu'aucune autre commune ne va accepter de récupérer les poubelles de Saint-Martin et qu'il n'y a pas la possibilité d'installer un compacteur à la déchèterie d'Oron.

4.3 Centrale de chauffage à distance

M. le Syndic informe qu'à la suite du crédit octroyé par l'assemblée en décembre 2020, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs spécialisé RWB à Broc pour une étude de faisabilité. Selon l'avancement de cet avant-projet, le Conseil communal espère présenter un projet à l'assemblée en automne 2021.

4.4 Véhicule communal et remorque

A la suite de l'octroi des crédits en décembre 2020, le Conseil communal a suivi l'avis de l'assemblée et s'est déterminé pour acheter un véhicule neuf de marque Dacia Dokker qui sera livré dans le courant du mois d'avril 2021.

4.5 Elections communales

Suite aux élections du 7 mars, l'ensemble du Conseil communal remercie tous les citoyennes et citoyens qui leur ont accordé leur confiance. Chacun/e mettra tout en œuvre afin de poursuivre harmonieusement la gestion et la gouvernance de la commune. L'assermentation aura lieu le 24 avril prochain et c'est en séance du 27 avril que les membres du Conseil constitueront le nouveau collège et la répartition des dicastères pour la nouvelle législature ainsi que la composition des commissions. M. le Syndic invite les citoyennes et citoyens à participer à la prochaine assemblée qui aura lieu le 18 mai, assemblée communale de constitution pour la nouvelle gère qui se tiendra dans cette même salle.

6.2 La Parole est donnée aux citoyens

Mme Magali Gottardi demande à quel moment l'étude pour la solution des poubelles sera présentée à l'assemblée.

M. le Syndic lui répond qu'elle sera proposée en automne 2021.

M. Stéphane Molleyres relève que les véhicules circulent très rapidement sur la route de la Prela et demande s'il est possible de passer cette route en bordiers autorisés.

M. le Syndic répond que la requête a déjà été effectuée au canton mais elle a été refusée car il s'agit d'une route de transit. Il relève que la problématique de la vitesse est générale sur toutes les routes de la commune. Le Conseil communal a reçu plusieurs réclamations et pose régulièrement les deux radars pédagogiques qui sont déplacés tous les 15 jours sur différents secteurs de la commune. Toutefois, le Conseil communal n'a pas constaté d'énormes dépassements de vitesse.

M. Pascal Delessert rajoute que les statistiques sont mauvaises. Par exemple devant l'école des vitesses entre 70-80 km/h ont été constatées et à la route de Porsel à 90 km/h. Ce problème est récurrent. Le Conseil communal a demandé de modifier la vitesse à 50 km/h sur la route de Porsel et à 30 km/h sur la route de la Prela (haut) mais la requête a été refusée. L'idée d'une étude Valtraloc sur toute la commune a été évoquée, mais le coût est très élevé : entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.-. Le Conseil communal ne peut qu'encourager les automobilistes à rouler prudemment. Des demandes pour la pose d'un radar de la Police sont régulièrement faites par le Conseil communal.

M. Roger Braillard relate la problématique de vitesse à 80 km/h entre une route cantonale et une route AF qui est beaucoup plus étroite. Selon lui, le canton devrait limiter les tronçons AF à 60 km/h.

M. le Syndic répond que la législation est identique pour tout le monde et qu'à Saint-Martin les routes sont en bonne état et c'est une chance. Cependant il n'est pas obligatoire de rouler à une vitesse excessive.

Mme Mélanie Bellon demande si la commune a un contrat avec la Police pour la pose de radars ou si elle doit faire chaque fois la demande.

M. le Syndic répond qu'aucun contrat n'est signé avec la Police. Le Conseil communal fait régulièrement des demandes.

Mme Mélanie Bellon informe qu'elle va lancer des boules de sagex sur la chaussée lorsqu'elle constatera des vitesses excessives.

M. le Syndic la rend attentive en l'informant que c'est interdit et qu'il en va de sa responsabilité personnelle.

Mme Magali Gottardi rajoute que la commune a la chance d'avoir un Député. Elle lui demande s'il a moyen de porter une motion au Grand Conseil.

M. Yvan Mesot répond qu'il va se renseigner à ce sujet.

M. Stéphane Molleyres revient sur la route de la Prela qui est une route étroite limitée à 80 km/h. Il souhaiterait que la vitesse soit limitée à 50 km/h sur tout le tronçon.

M. Pascal Delessert répond que les automobilistes doivent adapter leur vitesse à la situation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal. Il clôt la séance à 21h10 et informe qu'en raison des conditions sanitaires actuelles aucun apéritif n'est servi à l'issue de la séance. Il souhaite à chacun/e une bonne rentrée.

Au nom de ses collègues, M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La Secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 1^{er} avril 2021

